



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Le ministre d'Etat*

Paris, le 14 JUIN 2017

N/Réf. : CDAP/ED/A17002323-D17000909

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 9 juin 2017, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la mise en œuvre du décroisement sécurité routière m'informant de votre décision de ne pas siéger lors du comité technique ministériel du 15 juin 2017 à moins de l'abandon de l'opération ou à défaut du report de son démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La responsabilité de la politique publique de sécurité routière a été confiée au ministère de l'intérieur par décret en 2012. Le décroisement vient parachever le dispositif, afin que les agents des services déconcentrés porteurs de cette politique publique soient gérés par le ministère de l'Intérieur.

En effet, les effectifs des services déconcentrés ont été transférés en loi de finances pour 2016, et le ministère de l'intérieur souhaite légitimement assurer lui-même l'organisation des moyens de sa politique.

Sachez que j'attache une très grande importance aux conditions et conséquences de cette opération pour les agents concernés et je note que par trois fois, entre mars et mai 2017, les représentants des personnels ont été associés aux travaux du comité de suivi sur les garanties apportées aux agents et les modalités opérationnelles du décroisement. Ces échanges ont abouti à des engagements communs avec le ministère de l'Intérieur, qui se concrétisent aujourd'hui dans les documents d'accompagnement des agents. Le ministère de l'intérieur s'est ainsi engagé à maintenir leur rémunération complète et leur service d'affectation.

.../...

Monsieur Jean HÉDOU  
Secrétaire général de la Fédération de l'Équipement,  
de l'Environnement, des Transports et des Services - CGT-FO  
46, rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS

La concertation a notamment permis de détendre le calendrier du décroisement, l'opération initialement envisagée d'un seul tenant en 2018 étant désormais organisée en 2 vagues, l'une en 2018 qui concernera les agents volontaires à temps plein sur des missions sécurité routière et la seconde en 2019 le reste des agents. Les agents qui décideraient malgré tout de refuser la proposition de décroisement auraient bien évidemment la possibilité de choisir une autre affectation au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, en bénéficiant des formations nécessaires en tant que de besoin.

Ce calendrier évitera toute discontinuité dans l'exercice des missions de sécurité routière, en permettant aux agents de prendre le temps de la réflexion nécessaire à la bonne compréhension du dispositif et à une prise de décision sereine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT